

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



23062714

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

02 MAI 2023

Le Greffier
Greffe

N° d'entreprise : **0440 845 895**

Nom

(en entier) :

ADECOR

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Adresse complète du siège : **CHAUSSEE DE GILLY 227 A 6220 FLEURUS**

Objet de l'acte : NOMINATION ET DEMISSION

Ce 27 avril 2023, au siège de la Société, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée SRL ADECOR, dont le siège est établi à 6220 Fleurus, Chaussée de Gilly 227 et est immatriculée auprès de la B.C.E. sous le numéro 0440.845.895.

BUREAU

La séance est ouverte à 13h sous la présidence de Monsieur POLIMENI Vincenzo.

Sont présents les actionnaires suivants :

- La SRL SP INTERIEUR DESIGN (BCE 0799.911.488) propriétaire de 750 actions.

Il est constaté que l'intégralité des actions est représentée.

En conséquence, après vérification par le bureau, la comparution est arrêtée comme en la liste de présence précitée, à laquelle les parties déclarent se référer.

EXPOSE

Le Président expose ce qui suit :

I. La présente assemblée a pour objet du jour :

1. Nomination d'un nouvel administrateur
2. Démission d'un administrateur
3. Nomination d'un nouveau représentant permanent
4. Approbation de la convention de rémunération
5. Date d'effet
6. Pouvoirs

II. pour pouvoir délibérer valablement sur son ordre du jour, la présente assemblée doit réunir le quorum stipulé dans ses statuts.

III. L'intégralité des actions existantes étant représentées, il ne doit pas être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations et l'assemblée est en droit de délibérer et de statuer valablement sur son ordre du jour.

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

Cet exposé étant vérifié par la présente et est reconnu exact par l'assemblée.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Celle-ci constate qu'elle est valablement constituée et apte à délibérer et à statuer sur son ordre du jour qu'elle aborde ensuite.

RESOLUTIONS

Après avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix et par un vote distinct pour chacune d'elles, les résolutions suivantes :

1. Nomination d'un nouvel administrateur

L'assemblée générale décide de nommer à la fonction d'administrateur, la SRL SP INTERIEUR DESIGN, dont le siège social est établi Chaussée de Gilly 227, 6220 Fleurus et inscrite à la BCE sous le numéro 0799.911.488.

Vote : La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Démission d'un administrateur

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur POLIMENI Vincenzo.

Pour autant que de besoin, l'assemblée générale accorde à l'administrateur démissionnaire, la décharge provisoire pour l'exercice de son mandat durant l'exercice en cours, à savoir la partie d'exercice comprise entre le 1er janvier 2022 et la date de démission, sauf en cas de dol ou de faute lourde.

La décharge définitive sera accordée après examen et approbation des comptes annuels de l'exercice 2022, lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société en 2023.

Vote : La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Nomination d'un nouveau représentant permanent

L'assemblée générale décide d'appeler à la fonction de représentant permanent de la SRL SP INTERIEUR DESIGN, dont le siège social est établi Chaussée de Gilly 227, 6220 Fleurus et inscrite à la BCE sous le numéro 0799.911.488, Madame Stéphanie POLIMENI (née à Charleroi le 12/11/1979), laquelle accepte.

Vote : La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Approbation de la convention de rémunération

L'assemblée générale reconnaît avoir pris connaissance du rapport spécial du conseil d'administration établi en application de l'article 5 :77 CSA ainsi que du projet de convention de rémunération.

L'assemblée générale décide d'approuver la conclusion de la convention de rémunération entre la SRL ADECOR et la SRL SP INTERIEUR DESIGN.

Vote : La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

5. Date d'effet

Les démissions/nominations prennent effet à partir de ce jour

Vote : La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

6. Pouvoirs

Pouvoir est donné à Maître Olivier D'AOUT, avocat au barreau de Liège, avec pouvoir d'agir séparément et de subdélégation, en vue d'effectuer la publication aux Annexes du Moniteur belge du présent procès-verbal.

Vote : La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30.

Dont procès-verbal.

Le président

Pour confirmation de sa démission de son mandat d'administrateur

Monsieur Vincenzo POLIMENI,

Pour acceptation son mandat d'administrateur et de représentant permanent

Madame Stéphanie POLIMENI,

Déposé en même temps que le PV du 27/04/2023